

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 7 pouvoirs

Date de convocation : 22 mars 2021
Date d'affichage : 22 mars 2021

SEANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Stéphane BARDIN a donné pouvoir à Didier CHASSAIN
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Michel GAUME
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL
Françoise MECHIN-VERDIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Absents :

Roland GENESTIER, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-62 : PROJET ENFANCE-JEUNESSE : DEMANDE DE SUBVENTION CAF

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Le conseil communautaire est invité à se positionner sur une demande de subvention auprès de la CAF pour le financement de l'opération.

Lors de la réunion du conseil communautaire du 21 décembre 2020, l'APD a été validé en vue de l'instruction du dossier Espace Enfance Jeunesse par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Au stade de l'APD, le financement de l'opération a été présenté à 3 969 943 € HT pour une superficie totale de 995,90 m².

Suite à la consultation pour l'organisation des fouilles et l'estimation technique de la subvention CAF, le plan de financement prévisionnel de l'opération Espace Enfance jeunesse est ainsi présenté aux élus du conseil communautaire :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant €	%
Honoraires	280 121,00	Région - Contrat Ambition Région (30 % de 2 000 000 € Travaux)	600 000,00	15,1221
Travaux (désamiantage, fondations spéciales, rafraîchissement des locaux)	2 390 000,00	Département CTDD (30% pondéré avec coef solidarité de 1,104, soit 33,12% - 2 600 000 € - Honoraires, travaux, acquisitions)	861 120,00	21,7032
Mandat - Tirage - Publicité - Branchements	67 381,00	DETR (30 % sur 500 000 € HT Plafond Travaux)	150 000,00	3,7805
Imprévus - Actualisation - Révision	342 441,00	DSIL (20% coût opération + acquisitions : 3 298 943 €)	657 988,60	16,5836
<i>Sous-total (coût de revient prévisionnel)</i>	<i>3 079 943,00</i>	CAF (fonds nationaux - estimation)	414 000,00	10,4342
Acquisitions (Epf-Smaf - participations annuelles depuis 2020)	210 000,00	FNAP (50% - prestation Fouilles)	288 880,00	7,2808
Fouilles archéologiques	577 760,00			
Mobilier - équipement intérieur, extérieur	100 000,00	Autofinancement	995 714,40	25,0955
TOTAL	3 967 703,00	TOTAL	3 967 703,00	100,00

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser le président à déposer la demande de subvention auprès de la CAF, au titre des fonds nationaux pour un montant total de 414 000 €,
- de signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 02/04/2021
Le Président,